

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS ET DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEL2025\_009**

**CRÉATIONS DE POSTES**

Séance du 20 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 20 février, à 18h00, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers-le-Sec, située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 14 février 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 14 février 2025.

| Nombre de conseillers communautaires                         |          |                      |
|--|----------|----------------------|
| En exercice  | Présents | Participants au vote |
| 44   | 33       | 43                   |
| Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir |          |                      |

| VOTE                   |
|------------------------|
| <b>À L'UNANIMITÉ :</b> |
| Pour : 43              |
| Contre : 0             |
| Abstention : 0         |

Sont présents les conseillers communautaires suivants :  
*Dominique ANGOT, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Vincent DAUCHY, Marcel DUBOIS, Alain DUVAL, Jean DUVAL, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Gérard LECOQ, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, Gérard MARCIA, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Virginie SARTORIO, Alain SCRIBE, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Richard VILLECHENON.*

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET  
 Christelle CROCOMO a donné pouvoir à Gwenaëlle LECONTE  
 Sandrine GARCON a donné pouvoir à Daniel LESERVOISIER  
 Véronique GAUMERD a donné pouvoir à Jean-Daniel LECOURT  
 Philippe GAUTIER a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE  
 André MARIE a donné pouvoir à Colette ORIEULT  
 Alain PAYSANT a donné pouvoir à Gérard LECOQ  
 Geneviève SIRISER a donné pouvoir à Thierry OZENNE  
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Virginie SARTORIO  
 Jean-Luc VERET a donné pouvoir à Lysiane LE DUC DREAN*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

*Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire de la communauté de communes Seules Terre et Mer du 12 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.*

## DEL2025\_009 : CRÉATIONS DE POSTES

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 92-368 du 1<sup>er</sup> avril 1992 modifié,
- Vu l'avis favorable du bureau en date du 5 février 2025.

Considérant que la communauté de communes a signé une convention avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) afin que cette dernière mette à disposition du personnel qualifié à la surveillance des baignades le long des plages. La communauté de communes reste employeur de ces agents.

Considérant que les nageurs sauveteurs sont assimilés aux Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives dans le cadre du statut de la fonction publique (décret 92-368 du 1<sup>er</sup> avril 1992 modifié).

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir les postes saisonniers ci-dessous :

- 4 opérateurs principaux du 04/07/2025 au 25/08/2025 à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) pour les fonctions de chef de poste
- 4 opérateurs qualifiés du 04/07/2025 au 25/08/2025 à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) pour les fonctions d'adjoint au chef de poste
- 8 opérateurs du 04/07/2025 au 25/08/2025 à temps complet (35/35<sup>ème</sup>) pour les fonctions de sauveteur qualifié

Considérant la nécessité de créer un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 34/35<sup>ème</sup> afin de régulariser la carrière d'un agent assurant les fonctions de conducteur d'autocar et d'ATSEM.

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs ou techniques (adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, adjoint technique, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe) à 17,5/35<sup>ème</sup> pour la fonction d'assistant de prévention.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITÉ :**

**CRÉÉ** les postes non permanent énoncés ci-dessus pour la surveillance des plages.

**CRÉÉ** un poste permanent d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 34/35<sup>ème</sup> pour les fonctions d'ATSEM/conducteur d'autocar.

**CRÉÉ** les postes permanents énoncés ci-dessus à 17,5/35<sup>ème</sup> pour la fonction d'assistant de prévention.

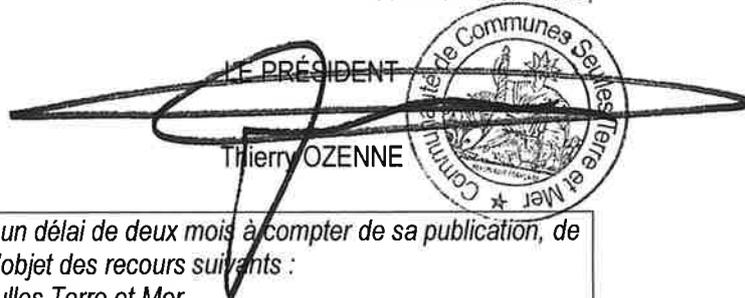
**DIT** que le tableau des effectifs est ainsi modifié.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT  
Thierry OZENNE



*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN